

17



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mardi 13 mars 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 13 mars 2007

14 h

Prière.

L'hon. V. Boudreau, ministre des Finances, remet un message de S.H. l'administrateur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 13 mars 2007

S.H. l'administrateur transmet le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2008, ainsi que le volume 1 du budget supplémentaire pour 2006-2007, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le juge en chef,
(signature)
J. Ernest Drapeau

Sur la motion de l'hon. V. Boudreau, appuyé par l'hon. S. Graham, il est résolu que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 28, l'hon. V. Boudreau, appuyé par l'hon. S. Graham, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. V. Boudreau prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Volpé.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Jamieson, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Jamieson, appuyé par l'hon. S. Graham, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 15 h 22.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

| | |
|---|----------------------|
| rapport annuel de la Commission des produits de | |
| ferme du Nouveau-Brunswick pour 2005-2006 | (7 mars 2007) ; |
| documents demandés dans l'avis de motion 8 | (2 et 9 mars 2007) ; |
| réponse à la pétition 1 | (7 mars 2007) ; |
| réponse à la pétition 2 | (9 mars 2007) ; |
| réponse à la pétition 6 | (2 mars 2007). |